

Rapport N° 175

Crédits supplémentaires 1ère série au budget 2014

Demande de crédits supplémentaires de CHF 603'000.- partiellement compensés

Nyon, le 22 septembre 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie le 17 septembre 2014 pour l'examen de ce préavis 175, à la salle 1 de la Ferme du Manoir ; en présence des membres suivants : Mme Bernadette Nelissen et MM. David Lugeon, Laurent Miéville, Philippe-Jean Perret, Jacques Pittet et Yvan Cornu (président et rapporteur).

Mme Jessica Jaccoud et MM. Jean-Marie Frachebourg, Pierre Girard, Luciano De Garrini et David Saugy, étaient absent-e-s et excusé-e-s.

Mme Stéphanie Schmutz, Municipale en charges des affaires sociales, de l'éducation, de la jeunesse et des sports ; des manifestations et de la maintenance, M. Claude Uldry Municipal des finances, accompagnés de MM. Michel Piguet chef du SASEJ et de M. Lionel Thorens, collaborateur au service des finances, ont également pris part à cette séance.

Nous les remercions d'avoir présenté ce préavis et répondu aux questions des commissaires.

2. Crédit supplémentaire pour l'office de la maintenance

La COFIN a déjà préavisé en 2013 sur deux demandes de crédits supplémentaires octroyés à l'office de la maintenance pour les salaires de personnel auxiliaire (compte par nature 3012) en remplacement de titulaires (3011) **en arrêts de travail de longue durée (maladie ou accident)**.

En 2013, ces crédits supplémentaires partiellement compensés se montaient à CHF 398'300.- : *répartis en : CHF 210'700.- en septembre ; puis des dépassements de CHF 62'300.- + CHF 46'700.- (pour du personnel temporaire : 3080) + CHF 78'600.- (auxiliaires : 3012) en décembre.*

La situation perdue et contraint la Municipalité à revenir **en 2014** avec une demande de crédit supplémentaire de **CHF 153'000.-**, dépense **entièrement compensée** par une baisse des traitements (fixes) et par des remboursements de l'APG (assurance perte de gain).

Bien que les circonstances soient connues, le Municipal des finances précise que l'on ne porte pas au budget des charges pour le remplacement de personnel malade ou accidenté ; alors même que les absences de concierges doivent être immédiatement remplacées.

La Municipale en charge de l'office met en évidence divers facteurs qui expliquent les absences de longue durée de concierges, nécessitant leur remplacement par des auxiliaires, soit :

- la pénibilité du travail qui engendre des problèmes physiques (dos, articulations) ;
- les cas de maladies chroniques ;
- un congé maternité (bien plus réjouissant !).

Ce constat met en exergue la fragilité de certains employés de l'office.

En 2013, la COFIN proposait que la COGES investigue sur les absences de longue durée de certains concierges. Dans son rapport sur l'exercice 2013, la COGES reste toutefois plutôt vague en rapportant que :

« L'engagement du chef de la maintenance en décembre 2011 avait notamment pour but de reprendre la planification de la gestion des locaux nyonnais par les concierges. Il s'agissait d'une part de mettre en adéquation les EPT réels en fonction de l'activité des postes concernés et, d'autre part, de réaliser un « affichage » sur lequel apparaît clairement la planification du travail des concierges. Le taux d'activité global des concierges de la ville de Nyon est de 36 EPT. »

La Municipale en charge de ce dossier confirme que le nouveau chef de l'office de la maintenance a mis en place **une organisation du travail plus efficace** et une meilleure répartition des horaires.

Selon les estimations de la Municipalité, ce crédit supplémentaire de CHF 153'000.- couvre la totalité des charges de l'année 2014, pour le personnel auxiliaire additionnel au sein de l'office de la maintenance. Contrairement à 2013, la Municipalité ne devrait donc pas revenir avec une autre demande en décembre.

3. Crédit supplémentaire pour le service des affaires sociales, éducation et jeunesse

En introduction, le chef de service explique que « Croquelune » est la plus grande structure d'accueil de Nyon, elle offre 174 places, emploie 70 personnes ce qui correspond à environ 50 EPT, pour un budget total de près de CHF 5 millions.

➤ Charges salariales crèche de l'Etraz

Le présent **crédit supplémentaire de CHF 250'000.-** vise à couvrir les 7 mois de salaires qui n'ont pas été budgétisés pour l'année 2014 (12 mois d'activité !).

Selon le chef du SASEJ, les charges salariales annuelles de la crèche de l'Etraz se montent à environ CHF 500'000.-, en tenant compte du versement d'un treizième salaire. Pour 2014, « Croquelune » s'est basée sur les charges salariales de 2013 qui ne représentaient en fait qu'une période de 5 mois depuis l'ouverture de sa nouvelle entité de l'Etraz.

La Municipale en charge reconnaît qu'il s'agit d'une double erreur, tout d'abord de la structure « Croquelune » qui n'a pas intégré l'entier des charges salariales de la nouvelle crèche de l'Etraz dans son budget 2014, ensuite du SASEJ qui n'a pas relevé cette erreur lors du contrôle dudit budget.

Le fait que des aides au démarrage sont versées par la FAJE et l'OFAS pendant les trois premières années d'exploitation semblent avoir induit en erreur les services lors du contrôle du budget.

➤ Revenus des parents et rabais fratries

Dans son rapport sur les comptes 2013, la COFIN relevait que :

« les subventions 2013, par rapport à 2012, ont significativement baissé pour les trois principales structures, « Croquelune », « Carrousel » et « Fontaines & Souris verte », à hauteur d'un montant total de plus de CHF 525'000.-. Le chef des finances a expliqué que les unités d'accueil ont enregistré de bons résultats 2012, liés aux participations des parents plus élevées que prévues. Selon le système d'avances et de couverture de déficits, les excédents de subventions 2012 sont déduits en 2013. »

Nous notons que sur ces CHF 525'000.- d'excédents de subventions, CHF 453'864.- concernaient déjà la garderie du centre « Croquelune » qui avait alors *sous-estimé* les participations des parents pour l'exercice 2012.

En 2014, c'est l'inverse ! « Croquelune » a *surévalué* les contributions des parents ; en conséquence, les avances de la commune ne suffisent pas à couvrir les charges courantes de la structure d'accueil qui demande une augmentation de subventions de **CHF 200'000.-**.

Un tiers environ des effectifs se renouvelle annuellement, en majorité en juillet/août, soit après l'établissement des budgets des crèches basé sur la situation au 30 mai (extrapolation sur l'année suivante de ces cinq mois d'exploitation).

La Municipale souligne la difficulté d'estimer les contributions des parents.

En effet, les situations familiales changent en cours d'année : divorce, naissance d'un enfant, fluctuation des bonus, chômage, reprise d'activité, etc. Les effets des variations des revenus des parents et/ou des rabais fratries ont des répercussions importantes sur les résultats des crèches.

Pour expliquer le manque à gagner, « Croquelune » fait valoir une augmentation de 4.6% des familles avec un deuxième enfant (rabais fratries), et une baisse de plus de 30% des familles taxées au maximum, c'est-à-dire avec un revenu égal ou supérieur à CHF 16'000.- / mois.

Il est possible que les revenus des familles dont les enfants sont nouvellement placés à l'Etraz soient inférieurs à ceux des familles inscrites au Centre-ville.

Finalement, le chef de service mentionne que des conventions ont récemment été signées afin que les enfants provenant de réseaux d'accueil voisins bénéficient des mêmes rabais que les familles nyonnaises. Au lieu que la structure encaisse une contribution maximale, c'est maintenant les communes qui remboursent directement la Ville de Nyon (compte 760.4390.00 – *Recettes diverses*), d'où une baisse des recettes dans les comptes des crèches.

4. Conclusions

Crédit supplémentaire à l'office de la maintenance

Il s'agit, comme en 2013, d'un crédit supplémentaire **entièrement compensé** par des remboursements de traitements (APG), pour le remplacement, par du personnel auxiliaire, de titulaires absents pour de longues durées (maladies, accidents).

La situation est connue et prise très au sérieux par la Municipalité qui a mis en place une organisation plus efficace de l'office de la maintenance. La détection précoce des personnes menacées d'invalidité, accompagnée de mesures de l'AI, devraient aussi permettre de régulariser la situation à moyen terme ; en espérant que la commune puisse garder les employés de retour après de longs arrêts de travail.

Crédits supplémentaires au service des affaires sociales, éducation et jeunesse

Il s'agit de deux crédits supplémentaires qui représentent tout de même plus de 40% de la subvention pour la garderie « Croquelune » budgétisée pour 2014 :

Budget 2014, subvention « Croquelune » :	1'077'000.-	(100%)
Crédit supplémentaire « salaires crèche Etraz » :	250'000.-	
Crédit supplémentaire « revenus parents et rabais fratries » :	200'000.-	(+ 41.78%)

En cas de crédits supplémentaires non compensés (d'un montant supérieur à CHF 100'000.- sur 12 mois), la COFIN demande d'intensifier les contrôles et d'effectuer un audit des lignes comptables concernées, en collaboration avec le service des finances, afin de prendre des mesures pour remédier à de tels écarts budgétaires (dans le cas présent sur le compte 760.3655.00).

La COFIN souhaite également que **la commission municipale de l'accueil de l'enfance** renforce son contrôle préalable sur les budgets et les comptes soumis à la commune par les garderies.

- **Charges salariales crèche de l'Etraz**

Il manque 7 mois de salaires de la crèche de l'Etraz dans le budget 2014 de « Croquelune », ce qui correspond aux CHF 250'000.- de crédits supplémentaires demandés.

« Croquelune » aurait dû se montrer particulièrement attentive au budget 2014 s'agissant de la première année complète de fonctionnement de la crèche de l'Etraz.

L'erreur est reconnue et admise, « Croquelune » et le SASEJ en assumant la responsabilité. Dont acte !

- **Revenus des parents et rabais fratries**

La COFIN reconnaît la difficulté de prévoir les revenus des familles, de même que les rabais fratries. Les variations entre budget et comptes représentent toutefois des montants importants pour « Croquelune », soit un excédent de CHF 453'864.- en 2012, et un manque de **CHF 200'000.-** pour 2014.

La COFIN demande au SASEJ, en coopération avec le service des finances, d'explorer des pistes pour : évaluer plus correctement les revenus des parents et les rabais fratries ; et pour comptabiliser les subventions dans l'exercice concerné, comme par exemple :

- demander aux structures d'évaluer les contributions des parents – revenus et rabais fratries - au mois d'août, afin d'avoir une projection plus fiable pour le budget de l'année suivante ;
- comptabiliser le correctif de la subvention dans l'exercice concerné, sur la base de la clôture des comptes des structures d'accueil.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 175 concernant « les crédits supplémentaires 1ère série au budget 2014 – Demande de crédits supplémentaires de CHF 603'000.- partiellement compensés »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 450'000.- au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit non-compensé :

760.3655.00 – Sub. garderie centre « Croquelune »	CHF	<u>450'000.-</u>
Effet « net » du crédit supplémentaire	CHF	450'000.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 153'000.- au Service des sports, manifestations et maintenance, crédit entièrement compensé selon ce qui suit :

340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	153'000.-
Cette dépense est entièrement compensée comme suit :		
340.3011.00 – Traitements (fixes)	CHF	-80'000.-
340.4361.00 – Remboursements des traitements (APG)	CHF	<u>- 73'000.-</u>
Effet « net » du crédit partiellement compensé	CHF	0.-

La Commission des finances :

Mesdames Jessica Jaccoud, Bernadette Nelissen,
Messieurs Luciano De Garrini, Jean-Marie Frachebourg, Pierre Girard, David Lugeon, Laurent Miéville, Philippe-Jean Perret, Jacques Pittet, David Saugy, Yvan Cornu (président et rapporteur).